

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2015

Convocation : 19 novembre 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, le 26 novembre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : J. Poussard, N. Velin, P. Rouby, V. Schaal, J.M. Raoult, D. Godard, Y. Leipert, V. Varin, F. Joubert, B. Lebreton, M. Barathon, G. Guerbois, E. Martin-Gbeassor,

Absents excusés : F. Colin-Manderscheid (pouvoir à Mme Poussard),

Secrétaire de séance : E. Martin-Gbeassor

En début de séance, une minute de séance est observée en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre dernier. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **Révision du schéma de mutualisation – Agglo du pays de Dreux**

Madame le Maire expose que l'article 72 de la loi NOTRe du 7 août 2015 apporte des modifications substantielles aux possibilités de mutualisation. Ainsi, l'article L.5111-1 du CGCT modifié rend désormais possible la passation de conventions qui ont pour objet la réalisation de prestation de services entre des EPCI si le schéma de mutualisation le prévoit.

Il est donc proposé de procéder à la révision du rapport portant sur ce schéma en y intégrant la possibilité de recourir à ce mode de collaboration avec certains EPCI. Cette disposition s'appliquera notamment aux relations avec le SIRP de la Région du Mesnil-Simon dans le domaine de l'enfance-jeunesse et dans le domaine du transport.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la révision du schéma de mutualisation adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux le 18 mai 2015.

## **CREATION CISPD ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Par arrêté préfectoral du 3 avril 2013, la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux s'est vue confier, dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de politique de la ville, les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Cette compétence rend obligatoire la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux du 28 septembre 2015 créant le CISPD, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la création de ce CISPD ainsi que sur la participation de la commune et désigne M. Yves Leipert comme représentant.

## **Proposition du projet de Schéma départemental de coopération intercommunale de l'EURE-ET-LOIR de supprimer les syndicats de regroupement pédagogique**

Madame le Maire rappelle au Conseil que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Eure-et-Loir le 16 octobre 2015.

Considérant que la commune est actuellement membre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et que le projet de schéma de coopération intercommunale d'Eure-et-Loir propose que les compétences eau, assainissement, transport scolaire et gestion des établissements scolaires soient exercées par les communautés de communes et d'agglomération, ceci dès lors que plusieurs syndicats communaux exercent une de ces mêmes compétences et se trouvent inclus en totalité sur le périmètre de la communauté ;

Considérant que la Commune de Guainville souhaite que le S.I.R.P. puisse continuer, étant service de proximité et efficience, d'exercer la gestion des établissements scolaires et sa mission d'autorité territoriale de second rang pour le transport scolaire par convention et ceci au moins jusqu'à l'été 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur la proposition du projet départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de l'Eure-et-Loir, relative au dessaisissement du S.I.R.P. de la région du Mesnil-Simon.

### **Etude de devis**

#### **- Remplacement radiateur bibliothèque**

Après étude des devis reçus par :

- M. Guyot, pour un montant HT de 732,00 €
- M. Avril, pour un montant HT de 455,00 €

Le Conseil retient à l'unanimité des présents la proposition de M. Avril pour l'achat et la pose d'un radiateur électrique dans la bibliothèque.

#### **- Rempoissonnement**

Le Conseil accepte la proposition de M. Fonmarty pour le rempoissonnement des étangs de la Motte, pour un montant HT de 635,00 €.

#### **- Coffret extincteur**

Le Conseil accepte la proposition de la société Alfa Diffusion pour la fourniture d'un coffret pour extincteur dans les logements sociaux, pour un montant HT de 90,00 €.

#### **- Dématérialisation des actes budgétaires**

Après le lancement de la procédure décidé lors de la dernière réunion, il convient de choisir le prestataire.

Après étude des devis reçus par :

- SRCI pour un montant HT de 636,00 € pour deux ans
- Segilog pour un montant HT de 769,96 € pour trois ans

Le Conseil retient à l'unanimité la proposition de la société Segilog.

### **Missions facultatives du Centre de Gestion (CDG 28)**

Madame le Maire rappelle que le CDG 28 exerce des missions obligatoires dans le cadre de la cotisation annuelle versée par la commune. Il a décidé de développer des prestations facultatives pour répondre aux besoins des collectivités dans les domaines notamment de l'emploi, de la gestion des carrières et de la santé et l'action sociale. Madame Poussard donne lecture du projet de délibération.

Il est ainsi proposé à la commune une convention-cadre lui ouvrant la possibilité de solliciter une des prestations proposées en tant que de besoin.

A l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer à l'ensemble de ces missions, approuve les termes de la convention-cadre et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à celle-ci.

### **Renouvellement contrat Segilog**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services SEGILOG pour les années 2016, 2017 et 2018 pour un montant annuel de 2160,00 € HT concernant l'utilisation et 240,00 € HT pour la maintenance et la formation et donne pouvoir au maire de signer le contrat réactualisé.

### **Classement en voirie communale**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

### **Reversement fonds d'amorçage au SIRP**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reverser au Syndicat Intercommunal de la Région du Mesnil-Simon le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014-2015 perçu par la commune, d'un montant de 4300,00 €.

### **Modification régie produits communaux – ajout frais de reprographie**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier la régie des produits communaux en y ajoutant le point suivant :

Frais de reprographie :

0,18 € la page A4 en impression noir & blanc,  
2,75 € le cédérom.

### **Subvention aux communes sinistrées**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes la somme de 50,00 € en soutien aux communes sinistrées suite aux intempéries qui ont récemment frappé le département.

## **Subvention patinoire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser au comité des Fêtes d'Anet une subvention d'un montant de 500,00 € pour l'installation d'une patinoire du 19 décembre 2015 au 6 mars 2016.

## **Subvention apprenti**

La commune est sollicitée par un organisme de formation pour verser une subvention de 65 € pour un apprenti formé dans leur établissement. A la majorité de 12 voix contre, le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

## **Encaissement de chèques**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'encaissement de trois chèques d'EDF en remboursement de trop perçus, pour des montants de 136,18 €, 226,76 € et 51,20 €

## **Lecture de courriers**

AFSEP et Souvenir Français : remerciements pour le versement de la subvention

Conseil départemental : le versement des subventions en 2016 sera différé en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de la loi NOTRe qui oblige le Département à reconsidérer ses politiques de soutien et retarder le vote de son budget.

## **Informations diverses**

Madame Poussard a assisté à une réunion le 9 novembre au Conseil Départemental. Celui-ci a décidé de restituer 1500 km de routes en Eure-et-Loir aux communes. Pour Guainville, les routes concernées seraient celle menant à Villette, la première route menant au Vieux Château en quittant le Bourg et le chemin départemental entre Ritoire et le Hallot, menant à Gagneauville.

M. Raoult va préparer un courrier pour demander au Conseil Départemental de faucher plus tôt dans l'année pour des raisons de visibilité et de sécurité.

L'inventaire du patrimoine naturel des étangs a été établi. Les rapports d'Eure-et-Loir Nature et de la Fredon sont consultables.

Eure-et-Loir Numérique a demandé l'autorisation d'installer une armoire FttH à l'angle de la rue du Bourg et de la départementale menant aux Berteaux et de choisir la teinte de cette armoire. Le Conseil choisit la couleur ivoire clair. Contact sera pris pour l'emplacement.

Une réunion a eu lieu le 20 novembre dernier concernant la mise en place de l'état d'urgence. La commune sera pavoisée le 27 novembre en hommage aux victimes des attentats.

Le règlement d'assainissement collectif est consultable en mairie.

Le premier atelier de PLU a eu lieu le 19 novembre. Environ quarante personnes étaient présentes. Le second atelier se déroulera le 3 décembre.

## **Tour de table**

N. Velin :

Le Noël des enfants aura lieu le 12 décembre prochain. La décoration de la salle des fêtes et du sapin est à prévoir.

L'exposition sur la Chine au musée du Peigne d'Ezy-sur-Eure s'est achevée. 1500 visiteurs ont été dénombrés.

L'association Vallée Royale de l'Eure va sortir une carte IGN.

L'internaute.com parle du prix de l'eau de la commune comme étant la plus chère de France, ce qui est faux.

Les articles pour le prochain Guainville Infos sont à remettre avant le 15 décembre.

V. Schaal signale un trou rue de la Vieille Côte ainsi que des arbres tombant sur les lignes téléphoniques dans la côte du Pommeray.

M. Barathon signale un trou chemin des Groux et demande si la vérification du déhuileur a été faite sur la place à la Bête.

F. Joubert a assisté à une réunion du SMICA le 30 septembre. Un point sur la rentrée scolaire et le transport a été fait mais personne du collège d'Anet n'était présent. A Bû, une classe pour enfants handicapés Ulysse a été ouverte et 93 % des élèves ont été reçus au brevet des collèges.

V. Varin demande où en est la question de la rambarde sur le pont aux Berteaux

P. Rouby signale une grande quantité de boue devant chez lui. La commission des chemins va se rendre sur place.

JM Raoult demande si la commande de cadeaux a été faite pour les enfants. La commande a été passée, Toys R Us doit confirmer.

Dans l'assistance, M. Rougier demande pourquoi seuls les propriétaires en résidence principale peuvent assister au repas des Anciens. Concernant le changement de radiateur, il souhaite savoir si le nouveau sera programmable. C'est le cas. Lors de la prochaine commission des chemins, il faudrait passer chez lui pour constater la situation qu'il a déjà signalée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.